septembre 2020

Fein

Trois solutions de leasing

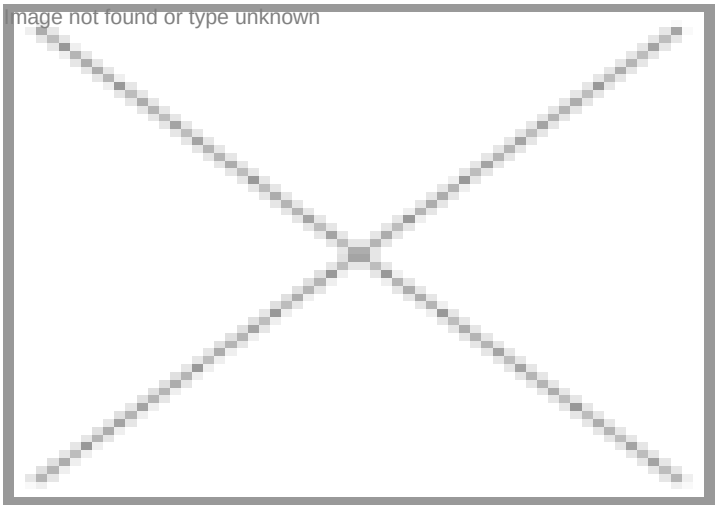

La société Fein a mis en place lors du premier semestre de l'année 2020 une solution de financement de ses machines par leasing, solution qui permet aux professionnels de renouveler tout ou partie de leur équipement tout en préservant leur trésorerie, si précieuse en ces temps de covid-19.

Déjà dans les tuyaux mais bénéficiant d'un lancement anticipé afin de répondre aux difficultés actuelles rencontrées par les artisans et entreprises, ce programme « Leasing by FEIN » élaboré avec la société financière Leasecom spécialiste des financements locatifs des équipements professionnels se veut simple d'emploi et souple dans son fonctionnement. Cette offre de location avec option d'achat prévoit ainsi un contrat digitalisé, une réponse immédiate pour les dossiers faisant de moins de 50 000 ? et la possibilité d'ajouter ou de soustraire des équipements par simple avenant.

Trois types de financement sont accessibles. Le premier est le leaseback locatif par lequel Fein rachète les équipements du client, ce dernier conservant l'usage de ces matériels en échange d'un loyer (contrat de location financière). Le second est la location évolutive avec des loyers qui sont minorés pendant les six premiers mois du contrat. Le troisième est le paiement différé où le client ne paye aucun loyer pendant les trois premiers mois du contrat. Ces trois solutions peuvent être proposées en financement seul ou avec l'offre de service complète « Le Pack Performance Fein » qui comprend l'entretien, la maintenance, la réparation, le coût d'enlèvement et le transport des outils.